

## **CRITERE 3.1 - MODALITÉS D'ORGANISATION DES FORMATIONS THÉORIQUES ET PRATIQUES**

### **Parcours théorique**

La formation aux cours théoriques, portant sur différentes thématiques, se déroule collectivement, dans les locaux de l'école de conduite, et est dispensée en présence d'un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité. Les cours théoriques sur le thème « Alcool et stupéfiants » ont lieu le mardi de 18h00 à 19h00 sur RDV uniquement.

Les cours théoriques sur le thème de la « vitesse et des distracteurs au volant » ont lieu le vendredi de 18h00 à 19h00 sur RDV uniquement.

Les horaires des cours théoriques sont affichés dans l'établissement.

La formation théorique sur des questions d'entraînement au code pourra être suivie soit dans les locaux de l'école de conduite en cours collectifs avec un support média tel que DVD, Box ou avec un enseignant, soit sur Internet grâce à la plateforme d'entraînement Prépacode. Sous certaines conditions (sanitaires exclusivement) les cours théoriques peuvent avoir lieu en distanciel, sous la forme de visioconférences. Le cas échéant les horaires des cours de code en visio sont affichés sur la vitrine et sur le site internet de l'auto-école.

### **Parcours pratique**

La phase de pratique débutera pendant la phase théorique.

Pendant la phase pratique, vous serez amené à circuler :

- en ville ;
- en rase campagne ;
- sur autoroute ;
- la nuit (si le cas se présente).

Vous serez amené à participer à un voyage école.

Le voyage-école permet d'acquérir de l'expérience au volant. Il permet par exemple d'apprendre à lire une carte, à utiliser un GPS, à favoriser l'autonomie et à apprendre en observant les autres élèves. Un groupe de trois élèves conduisent à tour de rôle sur une demi-journée ou une journée.

De l'écoute pédagogique vous sera proposée.

Placé à l'arrière de la voiture, vous observez un élève qui conduit et vous écoutez les explications et les conseils de l'enseignant. Vous faites part de vos observations et de vos réflexions pendant cette écoute.

Les cours pratiques ont lieu du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 et le samedi matin de 8h00 à 12h00.

Les cours de formation théoriques et pratiques sont tous dispensés par un enseignant titulaire de son autorisation d'enseigner valide.